

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF



ROSNY  
SOUS-BOIS

# BUDGET PRIMITIF

RAPPORT DE PRÉSENTATION  
Conseil municipal du 3 avril

2  
0  
2  
4

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PROPOS INTRODUCTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>DES CHOIX POLITIQUES RÉAFFIRMÉS POUR 2024 .....</b>	<b>5</b>
L'Éducation.....	6
Le cadre de vie .....	7
L'Humain et le lien social .....	8
La maîtrise des dépenses .....	9
<b>L'ÉQUILIBRE DU BUDGET 2024 .....</b>	<b>11</b>
La section de fonctionnement .....	13
La section d'investissement .....	14
L'épargne .....	14
<b>LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 .....</b>	<b>21</b>
Les recettes de fonctionnement .....	22
Chapitre 731 – Fiscalité locale .....	22
Chapitre 73 – Impôts et taxes .....	23
Chapitre 74 – Dotations et participations.....	23
Chapitre 70 – Produits des services et des ventes diverses.....	24
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.....	25
Chapitre 013 – Atténuation de charges .....	25
Les dépenses de fonctionnement .....	26
Chapitre 012 – Les charges de personnel .....	26
Chapitre 011 – Les charges à caractère général .....	28
Chapitre 065 – Autres charges de gestion .....	29
Chapitre 014 – Atténuation de produits .....	29
Chapitre 66 – Charges financières .....	30
Chapitre 67 – Charges spécifiques .....	30
Chapitre 042 – Opérations d'ordre – Transfert entre sections.....	30
<b>LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024 .....</b>	<b>33</b>
Les dépenses d'investissement.....	34
Les dépenses d'équipement du BP 2024 .....	34
Le remboursement de la dette .....	35
Les recettes d'investissement.....	36
Le financement des investissements .....	36
Le mode de financement prévisionnel des investissements .....	37
La structure de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.....	37
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>40</b>

## PROPOS INTRODUCTIFS



Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 2 mars dernier. Il aura permis à l'ensemble du conseil municipal d'aborder le contexte national de l'élaboration budgétaire 2024, la stratégie financière et les principales orientations de la majorité municipale pour le budget 2024.

Notre Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) fixait les grandes orientations désormais précisées dans ce Rapport de présentation du Budget Primitif 2024. Le ROB reprenait les principales dispositions de la Loi de finances pour 2024 et leurs impacts sur notre budget communal 2024 alors que des incertitudes perdurent encore, notamment avec la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui enjoint les collectivités à « limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 0,5% sous l'inflation », soit 2% pour 2024.

Ce rapport s'attachera donc avant tout à présenter les principales inscriptions du budget 2024. Pour rappel, ce budget sera voté à nouveau par chapitres pour la section de fonctionnement et uniquement par chapitres et opérations d'équipement, pour la section d'investissement

Cette année et comme ce fut le cas dans le Budget 2023 imposé par la CRC, l'équilibre budgétaire a été construit avec une reprise anticipée du résultat de l'exercice de l'année antérieure qui s'établit à près de 7,4 M€. Celui-ci sera arrêté définitivement à l'occasion de l'adoption de la délibération d'affectation des résultats définitive qui intervient après le vote du compte administratif programmé au Conseil municipal de juin prochain.

**Jean-Paul FAUCONNET**

**Maire de Rosny-sous-Bois**

Vice-président de Grand Paris Grand Est



Ce recours à la reprise anticipée du résultat de fin d'exercice 2023 permet de poursuivre l'effort d'investissement sans accroître la pression fiscale pesant sur les Rosnéens, malgré un contexte inflationniste toujours important.

C'est ainsi que cette année et comme depuis le 1<sup>er</sup> budget de cette mandature, l'ensemble des dépenses d'équipement du budget 2024 atteignent un niveau conséquent. Il s'élève à plus de 24,3 millions €.

Ce budget traduit donc les choix politiques de notre majorité municipale, fidèle à nos priorités électorales de 2020, et ce, de nouveau, sans recourir au levier fiscal conformément à nos engagements de campagne.

**Pierre MANGON**

4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

en charge des Finances

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

The background of the cover is a photograph of a modern, multi-story building with a grid of windows. In the foreground, there is a lush garden with yellow and purple flowers. A large, semi-transparent blue shape is overlaid on the right side of the image.

**DES CHOIX  
POLITIQUES  
RÉAFFIRMÉS POUR  
2024**



# L'ÉDUCATION

**En 2024, et comme depuis juillet 2020, la ville de Rosny-sous-Bois livrera tous ses efforts pour offrir aux petits Rosnéens et à leurs équipes pédagogiques des conditions optimales d'enseignement.**

**Ainsi, plus de 19 M€ seront mobilisés pour nos écoles.**

**Preuve de la volonté municipale en terme d'Éducation, les investissements pour nos écoles s'élèvent à 13,6 M€ au BP 2024, soit environ 54 % des dépenses d'équipement 2024.**

Suivant les enseignements de la dernière actualisation de la prospective scolaire, nos efforts se concentreront en 2024 sur le secteur nord de la ville avec

- la **finalisation des travaux et l'acquisition des équipements (mobilier, équipements informatiques...) du groupe scolaire Mermoz** à hauteur de 7,5 M€ au BP 2024 pour une livraison à la rentrée de septembre 2024 ;
- la finalisation des travaux de **réhabilitation de la maternelle Bois Perrier**, à hauteur de 3,3M € ;
- le démarrage **des travaux de rénovation thermique et acoustique de l'enveloppe de l'élémentaire Félix Eboué** à hauteur de 1,3 M €, en partie compensés par la Société des Grands Projets (S.G.P.).

L'année 2024 verra également la réalisation des **premières acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre de la seconde phase du groupe scolaire Simone Veil** à hauteur de 700 k€. Par ailleurs, nous mobiliserons 740 k€ pour la réalisation des gros travaux d'entretien dans nos écoles, répondant aux nécessités de sécurité mais également aux demandes des parents d'élèves et des équipes pédagogiques. **Ainsi tous les groupes scolaires de la ville profiteront de travaux d'entretien au cours de l'année 2024.**

**Par ailleurs, les services municipaux en charge de l'éducation restent mobilisés pour élaborer et faire vivre un projet pédagogique ambitieux** en matière de qualité des animations, de sensibilisation au développement durable, de formation à la citoyenneté et d'accueil des enfants en situation de handicap. La concertation à ce sujet a débuté.

**Enfin, avec 12,14 M€ affectés au secteur de l'Éducation et du Péri-scolaire, les agents œuvrant au quotidien pour le bien-être des élèves rosnéens représentent 27,43 % de la masse salariale.**



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

S<sup>2</sup>LOW

# CADRE DE VIE

**Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'amélioration du cadre de vie et l'embellissement des espaces publics seront la deuxième grande priorité de la majorité municipale.**

**Ainsi, plus de 11 M€ seront mobilisés pour le Cadre de vie.**

Concernant les investissements, pour atteindre cet objectif sur l'ensemble de notre ville nous poursuivrons :

- **l'abonnissement des voiries communales à hauteur de 1,8 million €** avec la remise en état de la rue des Frères Lumières et la rénovation de la rue Hussenet, avec une enveloppe dédiée au gros entretien des rues et des feux de signalisation, avec l'amélioration de la signalétique et le renouvellement du mobilier urbain ;
- **la poursuite de l'enfouissement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public à hauteur de 1,4 M€** avec la poursuite du plan lumière, avec le changement des éclairages les plus vétustes et énergivores, avec la maintenance et le gros entretien du réseau ou encore avec le remplacement de mâts et lanternes ;
- **l'amélioration et la sécurisation de nos espaces extérieurs et l'embellissement des espaces verts à hauteur de 235 k€, y compris sur notre patrimoine scolaire.**
- **le renouvellement du matériel dédié à la propreté urbaine et à l'entretien des espaces verts à hauteur de 40 k€ (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs...).**

**Œuvrer à la transition vers des mobilités plus vertueuses écologiquement nous tient à cœur.** C'est pourquoi Rosny-sous-Bois porte le projet d'aménagement des abords de la station de métro – ligne 11. Les objectifs sont clairs : faciliter la dépose des passagers des bus et créer une intermodalité « bus-métro » de qualité et apaiser le carrefour afin de permettre un rabattement piéton sur la gare dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. **Nous mobilisons 1,7 M € pour la réalisation de ce projet.**

Par ailleurs, **la Ville va contribuer aux études de restructuration de la gare SNCF Rosny-Bois-Perrier à hauteur de 543 k€** dont les 2/3 sont portés sur l'exercice 2024. Enfin, **nous mobilisons 55 000 k€ pour favoriser les mobilités actives**, par des aménagements cyclables chaque fois que la sécurité, notre priorité, le permet, par notre participation active au projet régional de RER V et enfin par la reconduction de l'action « Savoir rouler à vélos ».

**Avec 4,9 M€ affectés aux secteurs des Espaces Publics, du Développement Urbain et du Foncier, les agents œuvrant au quotidien à la préservation de notre cadre de vie représentent 10,96 % de la masse salariale.**



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

S<sup>2</sup>LOW

**Un Rosny plus respectueux, plus humain et plus solidaire : ces valeurs constituent un axe primordial de notre politique communale.** L'accompagnement de chacun de nos concitoyens est une priorité.

Dans ces temps difficiles, beaucoup d'actions contribuent à tisser du lien entre les habitants. Depuis 2020, la municipalité développe les politiques sectorielles que sont l'éducation, la culture, les sports, les loisirs pour permettre aux Rosnéens de s'épanouir au mieux, en toute sécurité et en toute solidarité, faisant toujours de Rosny-sous-Bois une Ville où il fait bon vivre.

L'action sociale demeure pour notre majorité un enjeu essentiel dans un contexte économique extrêmement contraint pour les ménages. C'est ainsi que nous renouvelons notre **soutien au Centre Communal d'Action Social (CCAS)** en 2024, avec l'inscription d'une subvention à **hauteur de 3,2 M€**.

**L'enveloppe dédiée aux subventions à hauteur de 1,86 M€** marquant une nouvelle fois le soutien de la ville de Rosny-sous-Bois au tissu associatif local, partenaire majeur de la cohésion sociale; les validations des demandes de subventions restent bien sûr conditionnées aux exigences liées à la critérisation des attributions. Les temps forts mis en œuvre, tels que la journée du bénévolat ou le forum des associations, pour promouvoir l'action bénévole, demeurent essentiels et seront ainsi de nouveaux organisés en 2024.

Par ailleurs, nous poursuivons les actions amorcées en 2023.

- **Le projet du nouveau multi accueil de 60 places dans la ZAC Coteaux Beauclair se poursuit avec 806k€** consacrés en 2024 à ses travaux d'aménagement pour une ouverture en septembre 2025 ;
- **Les travaux de mise en conformité de l'Hôtel de Ville** débuteront. Ils porteront sur la restructuration des usages des rez-de-chaussée haut et bas, avec un double objectif : réaménager le hall d'accueil, et mettre en conformité réglementaire en terme d'accessibilité, de sûreté et de sécurité incendie.
- **La résidence pour personnes âgées Camille Barroy bénéficiera d'importants travaux pour près d'1/2 million €.**
- **Les émeutes du début de l'été 2023 nous ont rappelé que la jeunesse ne devait pas être oubliée. C'est ainsi que les crédits « contrats de Ville » sont préservés** en vue d'accompagner l'action d'associations œuvrant en faveur des jeunes des quartiers.

**Mais ces évènements nous ont également rappelé que la sécurité de nos concitoyens demeure essentielle pour le vivre-ensemble.** Aussi, comme annoncé lors des vœux à la population, le **Centre Administratif Philibert Hoffmann sera entièrement dédié à la police municipale.** Avec près de **400 k€ inscrits**, 2024 sera l'année dédiée aux travaux d'urgence rendus nécessaires pour remédier aux lourdes dégradations subies pendant les émeutes et à l'étude programmatique de restructuration de cet équipement. **La Police Municipale, dont les moyens humains et matériels ont déjà été significativement accrus depuis 2020, recevra cette année une nouvelle dotation de 100 000 € pour l'entretien et le renouvellement de ses équipements.**



# LA MAÎTRISE DES DÉPENSES

La Municipalité s'est engagée en 2020 à **ne pas recourir au levier fiscal** tout en déployant une **politique ambitieuse d'investissement** et en **préservant la qualité du service public** rendu aux Rosnéennes et aux Rosnéens.

Depuis la fin de l'année 2022, Rosny-sous-Bois a dû, comme l'ensemble des collectivités territoriales, faire face aux incidences découlant du **contexte économique national particulièrement tendu**.

En transparence, la phase de préparation budgétaire de l'exercice 2024, a été laborieuse. L'ensemble des élus délégués, autour de Monsieur le Maire, avec l'appui des services municipaux, a pu contribuer à cet exercice difficile en réalisant un travail conséquent de priorisation et de limitation des enveloppes budgétaires sectorielles avec un fil conducteur clair :

- Trois politiques publiques prioritaires citées précédemment : l'Éducation ; le Cadre de Vie dont la Sécurité et le lien social.
- La maîtrise des dépenses et la poursuite des investissements sans actionner le levier fiscal.

Depuis 2023, le poste le plus impacté par l'augmentation mécanique est celui des **dépenses énergétiques**. Le plan de sobriété déployé depuis fin 2022 permet de limiter l'impact budgétaire mais le principe de prudence nous incite à maintenir une inscription de 3,58 M€.

Les dépenses de personnel sont également concernées par **l'impact en année pleine des mesures** mises en œuvre par l'État et pesant sur les budgets des collectivités locales. Ces facteurs exogènes représentent 822 k€ sur ce chapitre budgétaire, soit moins que l'évolution comparative budgété 2023/BP 2024 et plus que le montant de l'évolution des dotations de l'Etat...

**La progression en 2024 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales à destination de GPGE sera de plus de 156 000 €.** Pour mémoire, cette augmentation ne constitue qu'une étape puisqu'au regard des impacts financiers pour certaines communes, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) avait proposé une prise en charge progressive jusqu'en 2026.

**Malgré ces coûts en évolution pesant sur l'équilibre du budget primitif 2024, il est construit sur ces orientations politiques fortes. Celles pour lesquelles les Rosnéens nous ont fait confiance en 2020. Et celles que nous poursuivrons.**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF



# L'ÉQUILIBRE DU BUDGET 2024

Le budget primitif 2024 s'élève, en tenant compte des opérations réelles et des opérations d'ordre, en dépenses et en recettes, à **145,33 millions €** après reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2023.

<b>ÉQUILIBRE DU BUDGET 2024</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>section de fonctionnement</b>		
<b>Propositions nouvelles (crédits réels)</b>	82 234 117,00 €	85 961 587,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	11 188 027,06 €	68 709,00 €
<b>Affectation excédent de fonctionnement 2023</b>		7 391 848,06 €
<b>Total</b>	<b>93 422 144,06 €</b>	<b>93 422 144,06 €</b>
<b>section d'investissement</b>		
<b>Propositions nouvelles (crédits réels)</b>	31 630 206,00	31 322 584,06
<b>Mouvements d'ordre</b>	1 568 709,00	12 688 027,06
<b>Déficit d'investissement 2023 reporté</b>	11 412 582,36	
<b>Restes à réaliser "reports" 2023</b>	7 294 298,23	7 895 184,47
<b>Total</b>	<b>51 905 795,59</b>	<b>51 905 795,59</b>
<b>Total BP 2024</b>	<b>145 327 939,65</b>	<b>145 327 939,65</b>

Pour mémoire, le budget primitif 2023 a été arrêté, par voie préfectorale et suivant les recommandations de la CRC, avec une reprise anticipée du résultat 2022, à la somme de 146,08 millions €. Le budget primitif 2024 présente donc une baisse d'un peu plus de 7569 992 € par rapport au BP 2023.

## A. La section de fonctionnement

DEPENSES	RAR	BP 2024	Total
011 - Charges à caractère général	- €	24 116 283,27 €	24 116 283,27 €
012 - Charges de personnel	- €	44 263 807,76 €	44 263 807,76 €
014 - Atténuation de produits	- €	2 757 300,00 €	2 757 300,00 €
65 - Autres charges de gestion	- €	8 461 025,97 €	8 461 025,97 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>- €</b>	<b>79 598 417,00 €</b>	<b>79 598 417,00 €</b>
66 - Charges financières	- €	2 585 700,00 €	2 585 700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>- €</b>	<b>82 234 117,00 €</b>	<b>82 234 117,00 €</b>
023 - Virement Section d'investissement	- €	5 920 046,06 €	5 920 046,06 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	5 267 981,00 €	5 267 981,00 €
043 - Opérations d'ordre interne à section	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>11 188 027,06 €</b>	<b>11 188 027,06 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>93 422 144,06 €</b>	<b>93 422 144,06 €</b>
<b>D002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>			<b>- €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>93 422 144,06 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>11 119 318,06 €</b>

RECETTES	RAR	BP 2024	TOTAL
013 - Atténuation de charges	- €	488 297,00 €	488 297,00 €
70 - Produits des services	- €	6 887 579,00 €	6 887 579,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	66 447 324,00 €	66 447 324,00 €
74 - Dotations et subventions	- €	11 329 049,00 €	11 329 049,00 €
75 - Autres produits de gestion	- €	809 338,00 €	809 338,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>- €</b>	<b>85 961 587,00 €</b>	<b>85 961 587,00 €</b>
76 - Produits financiers	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>- €</b>	<b>85 961 587,00 €</b>	<b>85 961 587,00 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	68 709,00 €	68 709,00 €
043 - Opérations d'ordre interne à section	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>68 709,00 €</b>	<b>68 709,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>86 030 296,00 €</b>	<b>86 030 296,00 €</b>
<b>D002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>			<b>7 391 848,06 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>93 422 144,06 €</b>

*Le volume exceptionnel des mouvements d'ordre (en dépenses, chapitre 042) cette année s'explique par l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57, imposant la règle du prorata temporis pour les dotations d'amortissements. Cela se traduit concrètement par la réalisation en 2024 des écritures d'amortissements des dépenses d'investissement concernées acquises à la fois en 2023 et en 2024.*

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF



## B. La section d'investissement

DEPENSES	RAR	BP 2024	TOTAL
21 - Dépenses d'équipements (chap. 20,204,21 & 23)	7 294 298,23 €	24 325 278,00 €	31 619 576,23 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>7 294 298,23 €</b>	<b>24 325 278,00 €</b>	<b>31 619 576,23 €</b>
10 - Dotations	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
16 - Emprunts/cautions	- €	6 929 928,00 €	6 929 928,00 €
020 -	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>6 954 928,00 €</b>	<b>6 954 928,00 €</b>
45..1 Compte de tiers	- €	350 000,00 €	350 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 294 298,23 €</b>	<b>31 630 206,00 €</b>	<b>38 924 504,23 €</b>
040 - Opération d'ordre entre sections	- €	68 709,00 €	- €
041 - Opération d'ordre intersection	- €	1 500 000,00 €	68 709,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>1 568 709,00 €</b>	<b>1 568 709,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 294 298,23 €</b>	<b>33 198 915,00 €</b>	<b>40 493 213,23 €</b>
	D001 - Résultat d'investissement reporté	investissement reporté	11 412 582,36 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>51 905 795,59 €</b>

RECETTES	RAR	BP 2024	TOTAL
13 - Subventions	3 535 034,47 €	6 283 300,00 €	9 818 334,47 €
16 - Emprunts	4 000 000,00 €	8 866 118,94 €	12 866 118,94 €
21 - Dépenses d'équipements	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>7 535 034,47 €</b>	<b>15 149 418,94 €</b>	<b>22 684 453,41 €</b>
10 - Dotations	- €	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	10 811 696,12 €	10 811 696,12 €
165 - Cautions	- €	26 000,00 €	26 000,00 €
024 - Cessions	360 150,00 €	785 469,00 €	1 145 619,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>360 150,00 €</b>	<b>15 823 165,12 €</b>	<b>16 183 315,12 €</b>
45..2 Compte de tiers	- €	350 000,00 €	350 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 895 184,47 €</b>	<b>31 322 584,06 €</b>	<b>39 217 768,53 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	5 920 046,06 €	5 920 046,06 €
040 - Opération d'ordre entre sections	- €	5 267 981,00 €	5 267 981,00 €
041 - Opération d'ordre intersection	- €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>12 688 027,06 €</b>	<b>12 688 027,06 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 895 184,47 €</b>	<b>44 010 611,12 €</b>	<b>51 905 795,59 €</b>
	R001 - Résultat d'investissement reporté	investissement reporté	- €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>51 905 795,59 €</b>

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR  
LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**11 119 318,06 €**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le 05/04/2024  
ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF



## C. L'épargne

Les soldes intermédiaires de gestion	BP 2024
Total des recettes réelles de fonctionnement	85 961 587 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	82 234 117 €
Epargne brute	3 727 470 €
Remboursement du capital de la dette	6 929 928 €
Epargne nette	- 3 202 458 €

Le budget primitif 2023 a été arrêté par voie préfectorale actant un choix unilatéral de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de réduire significativement l'emprunt d'équilibre proposé dans le projet de budget initial 2023. Des coupes discrétionnaires ont été réalisées par chapitre, essentiellement sur la base des réalisés des exercices antérieurs. Coupes qu'il a fallu rétablir à l'occasion de décisions modificatives.

**La comparaison BP 2023 / BP 2024 apparait donc comme peu efficiente. Il est plus instructif de comparer le BP 2024 à l'ensemble du budgété 2023. C'est ce à quoi nous nous emploierons sur l'ensemble de ce rapport.**

Rappelons qu'il s'agit ici du **budget primitif, prudent en dépenses et en recettes.**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF



**LA STRATÉGIE  
FINANCIÈRE DU  
BUDGET 2024**

## A. Un niveau d'investissement toujours ambitieux

Avec 24,3 millions € de dépenses d'équipement, la Municipalité poursuit ses engagements de remettre à niveau les équipements municipaux afin de répondre aux besoins de la population.

Dans la continuité du budget présenté en 2023, ce niveau d'investissement, toujours ambitieux, s'articule autour de deux axes principaux :

- la poursuite du Plan Ecoles combiné à un programme de rénovation et d'entretien durable du patrimoine scolaire ;
- l'amélioration du cadre de vie avec la poursuite du programme de rénovation des voiries, alliée à celui du Plan lumières.

## B. Le maintien des taux d'imposition des ménages

Conformément aux engagements pris devant les électeurs en 2020, notre majorité n'augmentera pas la pression fiscale sur les ménages rosnéens.

Les **taux d'imposition sont maintenus** à leur niveau 2020 à savoir 36,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 22,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le taux de taxe d'habitation, lié aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés n'ayant pas l'usage d'habitation principale, est également maintenu à 27,74%.

## C. La mobilisation de l'ensemble des sources de financement disponibles

Les efforts de gestion des exercices antérieurs, combinés à ceux dégagés lors de la préparation du budget primitif 2024 permettent de limiter le recours à l'emprunt.

Le budget 2024 prévoit une évolution de la dette théorique pour financer le programme d'investissement (+ 8,87 millions €) accroissant le volume de dette d'1,94 million €.

Cette enveloppe d'emprunt ne constitue toutefois que l'enveloppe nécessaire à l'équilibre budgétaire. L'emprunt réellement appelé sera, comme chaque année, ajusté selon les avancées de l'exécution du budget 2024.

## D. La recherche de marges de manœuvres pour poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pour préserver un niveau d'investissement ambitieux, en cohérence avec les capacités financières de la Ville, tout en refusant volontairement d'actionner le levier fiscal et sans renoncer à la qualité du service public rendu, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est primordiale.

Préserver l'épargne brute de la Ville c'est-à-dire la capacité d'autofinancement constitue le fil conducteur de ce budget primitif 2024 toujours dans l'objectif de répondre à l'ambition première de réaliser les investissements essentiels pour les Rosnéennes et les Rosnéens et le développement de notre Ville. Poursuivre les mesures d'optimisation et de contrôles des dépenses développées en 2023 et étendre encore davantage les sources de financement externes constituent les axes forts de cette démarche.

**La maîtrise de la masse salariale, malgré des causes exogènes pesant toujours plus sur les dépenses de gestion des collectivités territoriales, participe à cet objectif avec une prévision 2024 arrêtée à 44,3 M€.**

## **E. La poursuite du plan de sobriété énergétique**

Les dépenses énergétiques demeurent un enjeu important tant sur le plan environnemental que sur le plan financier. Le plan de sobriété, déployé fin 2022 par la Municipalité, se poursuit toujours dans l'objectif de contenir au maximum les retombées économiques en la matière.

Les premières actions (celles à effet immédiat) ont déjà produit leurs premiers effets en permettant de contenir l'enveloppe budgétaire allouée aux énergies mais bien évidemment, les actions doivent se poursuivre avec l'engagement de tous.

Ces actions se complètent de mesures en investissement avec des enveloppes dédiées à des études, d'une part, pour le déploiement du photovoltaïque sur les équipements communaux et d'autre part, pour la refonte du système de production de chaleur et de climatisation de l'Hôtel de Ville en passage en géothermie peu profonde.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

The background of the cover is a photograph of a modern, multi-story building with a grid of windows. A large, semi-transparent blue number '4' is overlaid on the right side of the image. In the foreground, there are out-of-focus yellow and purple flowers. The text 'LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024' is printed in white, bold, uppercase letters at the bottom of the page.

**LE BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT  
2024**

## A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 85,96 M€ soit une hausse de plus de 673 k€ (+0,79 %) par rapport au Budgeté 2023. De manière générale, la Ville a redoublé de prudence dans les prévisions de recettes budgétaires émanant de la CAF et de la Préfecture puisqu'actuellement la Convention Territoriale Globale et le Contrat de Ville sont en cours de redéfinition.

CHAP.	Budgeté 2023	BP 2024	EVOLUTION
013 - Atténuations de charges	430 000,00 €	488 297,00 €	13,56%
70 - Produits des services du domaine et des ventes diverses	6 850 945,00 €	6 887 579,00 €	0,53%
73 - Impôts et taxes	16 710 038,00 €	16 134 612,00 €	-3,44%
731 - Fiscalité locale	48 837 299,78 €	50 312 712,00 €	3,02%
74 - Dotations et participations	11 549 732,00 €	11 329 049,00 €	-1,91%
75 - Autres produits de gestion courante	652 475,00 €	809 338,00 €	24,04%
77 - Produits spécifiques	257 500,00 €	- €	-100,00%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>85 287 989,78 €</b>	<b>85 961 587,00 €</b>	<b>0,79%</b>

### 1. CHAPITRE 731 – FISCALITÉ LOCALE

Afin de répondre à des enjeux en terme de pollution visuelle et lumineuse, le RLPi adopté par le territoire Grand Paris Grand Est a diminué les surfaces publicitaires sur la ville de Rosny-sous-Bois entraînant une baisse des recettes issues de la TLPE de 20 k€ (- 6,25%). Le contexte de tension sur le marché immobiliers nous incite à la prudence avec une inscription au BP 2024 d'une baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) à hauteur de 300 k€ (- 16,67%) par rapport au budgeté 2023.

731 – FISCALITÉ LOCALE	Budgeté 2023	BP 2024	Evolution
73111 - Impôts directs locaux	45 942 299,78 €	47 728 512,00 €	3,89%
73123 - Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €	-16,67%
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	45 000,00 €	50 000,00 €	11,11%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	650 000,00 €	700 000,00 €	7,69%
73154 - Droits de place	- €	4 200,00 €	-
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	320 000,00 €	300 000,00 €	-6,25%
7318 - Autres	80 000,00 €	30 000,00 €	-62,50%
<b>TOTAL 731 - FISCALITÉ LOCALE</b>	<b>48 837 299,78 €</b>	<b>50 312 712,00 €</b>	<b>3,02%</b>

## 2. CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES

En 2023, la Métropole du Grand Paris a abondé via une dotation exceptionnelle de 32,05 k€, ce qui explique une baisse de 1,98% sur la nature 73211 au BP2024. En outre, la ville de Rosny-sous-Bois étant en point de bascule quant à l'attribution du Fond de solidarité des collectivités d'Île-de-France, et par prudence, nous n'inscrivons au BP2024 que 50% du budgété 2023.

73 - IMPÔTS ET TAXES	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
73211 - Attribution de compensation	16 200 273,00 €	15 879 730,00 €	-1,98%
73333 - Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France (FSRIF)	509 765,00 €	254 882,00 €	-50,00%
<b>TOTAL 73 – IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>16 710 038,00 €</b>	<b>16 134 612,00 €</b>	<b>-3,44%</b>

## 3. CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Nous constatons, malgré les effets d'annonce gouvernementaux, **une baisse de - 43,1 k€ des dotations et participations de l'Etat**. Quand, dans le même temps, et pour simple exemple, **les causes exogènes des charges de personnel directement imputables à des décisions gouvernementales augmentent +75,7 k€**.

74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
74111 - Dotation forfaitaire des communes	4 838 176,00 €	4 810 000,00 €	-0,58%
741123 - 741123 Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	1 161 786,00 €	1 230 000,00 €	5,87%
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	438 257,00 €	423 000,00 €	-3,48%
744 - FCTVA	62 197,00 €	88 600,00 €	42,45%
74718 - Autres participations de l'Etat	311 539,00 €	216 697,00 €	-30,44%
7472 - Participations des Régions	40 000,00 €	37 770,00 €	-5,58%
7473 - Participations des Départements	128 038,00 €	143 038,00 €	11,72%
74758 - Participations des autres groupements de collectivités	25 000,00 €	- €	-
7476 - Participations de la Sécurité sociale et des organismes mutualistes	-	239 347,00 €	-
74771 - Fonds social européen	1 000,00 €	17 920,00 €	1692,00%
747888 - Participations des autres organismes	4 250 919,00 €	3 829 293,00 €	-9,92%
74833 - État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00%
7484 - État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	8 500,00 €	8 384,00 €	-1,36%
7485 - Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	34 320,00 €	35 000,00 €	1,98%
<b>TOTAL 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>11 549 732,00 €</b>	<b>11 329 049,00 €</b>	<b>-1,91%</b>

#### 4. CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DES VENTES DIVERSES

Au BP 2024, les produits des services du domaine et des ventes diverses restent stables avec une très légère augmentation de + 0,53 %.

70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DES VENTES DIVERSES	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
7031 - Concessions et redevances funéraires	115 400,00 €	100 100,00 €	-13,26%
7032 - Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique	169 279,00 €	124 103,00 €	-26,69%
70383 - Redevance de stationnement	500 000,00 €	531 000,00 €	6,20%
70384 - Forfait de post-stationnement	450 000,00 €	577 000,00 €	28,22%
70388 - Autres redevances et recettes diverses	175 500,00 €	158 164,00 €	-9,88%
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	288 600,00 €	295 000,00 €	-
7063 - Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	62 000,00 €	66 000,00 €	6,45%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	675 600,00 €	665 000,00 €	-1,57%
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	2 953 000,00 €	3 175 000,00 €	7,52%
706888 - Autres prestations de services	1 100 420,00 €	900 920,00 €	-18,13%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	45 700,00 €	77 500,00 €	69,58%
70848 - Autres produits aux autres organismes	99 476,00 €	- €	-100,00%
70878 - Remboursements de frais par des tiers	169 770,00 €	172 792,00 €	
7088 Autres produits d'activités annexes	46 200,00 €	45 000,00 €	-2,60%
<b>TOTAL 70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DES VENTES DIVERSES</b>	<b>6 850 945,00 €</b>	<b>6 887 579,00 €</b>	<b>0,53%</b>

## 5. CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Au BP 2024, les autres produits de gestion enregistrent une augmentation significative de + 156,86 k€ soit + 24,04%.

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
752 - Revenus des immeubles	601 550,00 €	675 109,00 €	12,23%
75813 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	50 925,00 €	54 071,00 €	6,18%
7584 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	-	10 000,00 €	
75888 - Autres produits divers de gestion courante	-	70 158,00 €	
<b>TOTAL 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>652 475,00 €</b>	<b>809 338,00 €</b>	<b>24,04%</b>

## 6. CHAPITRE 013 – ATTÉNUATION DE CHARGES

Au BP 2024, les atténuations de charges enregistrent une augmentation de + 58,30 k€ soit + 13,56 %.

013 - ATTÉNUATION DE CHARGES	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	290 000,00 €	362 297,00 €	24,93%
6459 - Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	140 000,00 €	126 000,00 €	-10,00%
<b>TOTAL 013 - ATTÉNUATION DE CHARGES</b>	<b>430 000,00 €</b>	<b>488 297,00 €</b>	<b>13,56%</b>

## B. Les dépenses de fonctionnement

CHAP.	Budgété 2023	BP 2024	EVOLUTION
011- Charges à caractère général	24 626 119,00 €	24 116 283,27 €	-2,07%
012 - Charges de personnel	43 500 000,00 €	44 263 807,76 €	1,76%
014 - Atténuation de produits	2 757 500,00 €	2 757 300,00 €	-0,01%
65 - Autres charges de gestion	8 318 608,00 €	8 461 025,97 €	1,71%
<b>GESTION DES SERVICES</b>	<b>79 202 227,00 €</b>	<b>79 598 417,00 €</b>	<b>0,50%</b>
66 - Charges financières	1 920 711,00 €	2 585 700,00 €	34,62%
67 - Charges exceptionnelles	205 448,00 €	50 000,00 €	-75,66%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	=
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	=
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>81 328 386,00 €</b>	<b>82 234 117,00 €</b>	<b>1,11%</b>

### 1. CHAPITRE 012 – LES CHARGES DE PERSONNEL

Représentant 53,83 % des dépenses réelles de fonctionnement, la masse salariale de la Ville de Rosny-sous-Bois atteindra 44,26 millions € en 2024. L'année 2024 marque le maintien de la proportion de la masse salariale, en section de fonctionnement, malgré un contexte extrêmement contraint avec l'accumulation de l'impact en année pleine des mesures nationales déployées depuis 2022. Ces mesures nationales se décomposent ainsi :

Impact en année pleine de l'augmentation de 5 points de l'indice majoré	400 000,00 €
Hausse du coût de la prime d'assurance statutaire	222 000,00 €
Organisation des élections européennes	80 000,00 €
Augmentation de la contribution URSSAF Mobilités	58 000,00 €
Octroi d'une prime pour le secteur de la santé	62 239,00 €
<b>Total des causes exogènes</b>	<b>822 239,00 €</b>

En volume financier, les 44,26 millions € de charges de personnel se répartissent ainsi :

012 - Charges de personnel	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
6218 - Autre personnel extérieur au service	38 995,14 €	106 141,00 €	172,19%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 101 336,80 €	1 266 062,00 €	14,96%
641 - Rémunération du personnel	31 289 530,32 €	30 304 277,76 €	-3,15%
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 660 062,73 €	12 213 427,00 €	14,57%
647 - Autres charges sociales	410 075,01 €	373 900,00 €	-8,82%
<b>TOTAL 012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>43 500 000,00 €</b>	<b>44 263 807,76 €</b>	<b>1,76%</b>

La répartition de la masse salariale, par politique publique, est la suivante :

Secteur de politique publique	BP 2024
Education / Périscolaire	12 140 567,00 €
Administration / Supports	6 490 820,00 €
Petite enfance	4 717 775,00 €
Espaces publics	4 068 365,00 €
Culture / Jeunesse	2 980 237,00 €
Police municipale	2 950 915,00 €
Sports	2 395 428,00 €
Santé / Social	1 958 636,00 €
Communication / Evènementiel	1 804 550,00 €
Vie des Quartiers	1 602 830,00 €
Bâtiments / Garage	1 586 983,00 €
Foncier et développement urbain	785 022,00 €
Accueil Citoyenneté	639 961,76 €
MDA	141 718,00 €
<b>Total</b>	<b>44 263 807,76 €</b>

## 2. CHAPITRE 011 - LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

Malgré des hausses significatives du coût du nouveau marché de restauration scolaire et du nouveau marché « TITUS », nous enregistrons, grâce à un travail de maîtrise des dépenses, **une diminution de 2,07 % des charges à caractère général** qui s'élèvent au BP 2024 à un peu **moins de 24,12 M€**.

En volume financier, ces 24,12 M€ de charges à caractère général se répartissent ainsi :

011 - Charges à caractère général	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
6042 - Achats de prestations de services	686 170,65 €	783 461,22 €	14,18%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	6 951 966,20 €	6 066 184,50 €	-12,74%
611 - Contrats de prestations de services	8 746 863,80 €	9 832 264,00 €	12,41%
613 - Locations	818 638,50 €	714 143,00 €	-12,76%
614 - Charges locatives et de copropriété	249 327,50 €	262 050,00 €	5,10%
615 - Entretien et réparations	2 641 352,70 €	2 420 944,05 €	-8,34%
616 - Primes d'assurances	207 670,00 €	220 000,00 €	5,94%
617 - Études et recherches	184 281,50 €	55 500,00 €	-69,88%
618 - Divers services extérieurs	1 014 724,00 €	723 304,50 €	-28,72%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	417 145,00 €	319 980,00 €	-23,29%
623 - Publicité, publications, relations publiques	852 515,80 €	680 780,00 €	-20,14%
624 - Transports de biens et transports collectifs	92 891,00 €	157 650,00 €	69,72%
625 - Déplacements et missions	85 500,00 €	90 000,00 €	5,26%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	295 876,55 €	343 400,00 €	16,06%
627 - Services bancaires et assimilés	11 542,50 €	8 000,00 €	-30,69%
628 - Divers autres services extérieurs	908 297,80 €	957 222,00 €	5,39%
63 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	461 355,50 €	481 400,00 €	4,34%
<b>TOTAL 011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>24 626 119,00 €</b>	<b>24 116 283,27 €</b>	<b>-2,07%</b>

### FOCUS – SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ & PRESTATIONS DE SERVICE

Les versements compensatoires dans le cadre de nos délégations de services publics enregistrent en 2024 une évolution de + 6,53% pour atteindre 1,72 M€.

011 - Charges à caractère général	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
<u>611 - Contrats de prestations de services</u>			
Service public délégué - Centre Aquanautique Camille Muffat	1 367 975,60 €	1 443 626,00 €	5,53%
Service public délégué - Multi-accueil Portes de Rosny	247 334,40 €	277 140,00 €	12,05%
Contrat de prestation de service – Titus	1 055 165,00 €	1 442 000,00 €	36,66%
Contrat de prestation de service – Elior	3 903 620,65 €	4 920 000,00 €	26,04%

### 3. CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION

Alors que les contributions obligatoires augmentent en 2024 de 270 522 € (+ 18 505 € pour les Services incendie et + 156 247 € pour Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)), les inscriptions au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, n'augmentent quant à elles que de 142 418 €.

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
651 - Charges d'intervention pour compte propre – Aides à la personne	375 375,00 €	29 150,00 €	-92,23%
653 - Indemnités	541 500,00 €	467 355,00 €	-13,69%
654 - Pertes sur créances irrécouvrables	90 142,00 €	106 900,00 €	18,59%
655 - Contributions obligatoires	2 089 030,00 €	2 359 552,00 €	12,95%
657 - Charges d'intervention pour compte propre - Subventions	5 222 561,00 €	5 073 976,97 €	-2,85%
658 - Charges diverses de gestion courante	- €	424 092,00 €	
<b>TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>8 318 608,00 €</b>	<b>8 461 025,97 €</b>	<b>1,71%</b>

#### FOCUS – SUBVENTIONS

En 2024, la subvention versée au CCAS s'élèvera à 3 208 411 €, progressant ainsi de + 1,41%.

Le soutien au tissu associatif rosnéen est renouvelé puisque l'enveloppe consacrée aux subventions associatives s'élève à 1 865 566 €. Les enveloppes accordées aux associations à jour dans leurs démarches auprès de la Maison des Associations sont ainsi préservées.

### 4. CHAPITRE 014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS

014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
703894 - Reversements sur forfait de post-stationnement	2 000,00 €	1 800,00 €	-10,00%
739221 - FNGIR	2 755 500,00 €	2 755 500,00 €	0,00%
<b>TOTAL 014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS</b>	<b>2 757 500,00 €</b>	<b>2 757 300,00 €</b>	<b>-0,01%</b>

Au BP 2024, à 200 € près, les atténuations de produits affichent une constance par rapport au budgété 2023.

## 5. CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIÈRES

En 2024, les frais financiers sont prévus à hauteur de 2,59 millions € compte-tenu de l'accroissement de l'encours et de l'augmentation des taux d'intérêts.

66 - CHARGES FINANCIÈRES	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 888 711,00 €	2 338 534,19 €	23,82%
66112 Intérêts - rattachement des ICNE	17 000,00 €	234 165,81 €	1277,45%
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	5 000,00 €	- €	-100,00%
6688 Autres charges financières	10 000,00 €	13 000,00 €	30,00%
<b>TOTAL 66 - CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 920 711,00 €</b>	<b>2 585 700,00 €</b>	<b>34,62%</b>

## 6. CHAPITRE 67 - CHARGES SPÉCIFIQUES

Sous la nomenclature comptable M57, seule la prévision budgétaire dévolue à l'annulation des titres émis sur exercice antérieur (673) relève du chapitre 67, les autres natures relevant du chapitre 65. Pour 2024, elle est évaluée à 50 000 €.

67 - CHARGES SPÉCIFIQUES	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
Ex 671 – Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	76 900,00 €	- €	-100,00%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	108 548,00 €	50 000,00 €	-53,94%
Ex 678 – Autres charges exceptionnelles	20 000,00 €	0 €	150,00%
<b>TOTAL 67 - CHARGES SPÉCIFIQUES</b>	<b>205 448,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>-75,66%</b>

## 7. CHAPITRE 042 – OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

042 - OPÉRATIONS D'ORDRE - TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
6811 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 371 371,78 €	4 742 744,00 €	100,00%
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	- €	418 000,00 €	-
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	91 161,00 €	107 237,00 €	17,63%
<b>042 - OPÉRATIONS D'ORDRE - TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>2 462 532,78 €</b>	<b>5 267 981,00 €</b>	<b>113,93%</b>

## FOCUS – PROVISIONS

Conformément aux prescriptions formulées par la CRC lors de nos échanges dans le cadre du budget 2023 et par les services du Trésor Public, la Ville de Rosny-sous-Bois poursuit son engagement dans des démarches de fiabilisation de ses comptes et de ses processus financiers et comptables, en inscrivant des provisions.

Provision pour dépréciation des créances douteuses	107 237,00 €
Provision pour risque contentieux Marchés publics	400 000,00 €
Provision pour risque Ressources Humaines	18 000,00 €
<b>Total des provisions</b>	<b>525 237,00 €</b>

## FOCUS – AMORTISSEMENTS

Le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, nous impose, pour cette première année d'exécution d'inscrire les amortissements pour les années 2023 et 2024. Ainsi, la nature 6811 enregistre en 2024 une augmentation de 100% pour s'établir à 4,74 M€.

042 - OPÉRATIONS D'ORDRE - TRANSFERT ENTRE			
SECTIONS	Budgété 2023	BP 2024	Evolution
<i>6811 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	2 371 371,78 €	4 742 744,00 €	100,00%

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 093-219300647-20240405-DM\_BP\_2024\_V-BF



**LE BUDGET  
D'INVESTISSEMENT  
2024**

## A. Les dépenses d'Investissement

En 2024, la Ville de Rosny-sous-Bois inscrit plus de 24,3 millions d'euros pour ses dépenses d'équipement, soit un niveau toujours élevé.

CHAP.	Budgété 2023	BP 2024	EVOLUTION
20 - Immobilisations incorporelles	2 340 272,88 €	3 474 014,00 €	48,44%
204 - Subventions d'équipement versées	1 858 065,11 €	179 676,00 €	-90,33%
21 - Immobilisations incorporelles	37 088 615,96 €	20 671 588,00 €	-44,26%
23 - Immobilisations en cours	350 000,00 €	- €	-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>41 636 953,95 €</b>	<b>24 325 278,00 €</b>	<b>-41,58%</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	829 303,00 €	25 000,00 €	-96,99%
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 626 000,00 €	6 929 928,00 €	4,59%
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>7 455 303,00 €</b>	<b>6 954 928,00 €</b>	<b>-6,71%</b>
45... <i>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</i>	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>49 442 256,95 €</b>	<b>31 630 206,00 €</b>	<b>-36,03%</b>

### 1. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT AU BP 2024

**PLAN ÉCOLES** - Les opérations du « plan écoles », représentent à elles seules plus de **13,6 M€** dans ce budget, soit près de **56 %** des dépenses d'investissement 2024 et se répartissent ainsi :

Élémentaire Mermoz	7 496 572 €
Réhabilitation Maternelle Bois Perrier	3 347 589 €
Enveloppe thermique et acoustique élémentaire Eboué	1 330 000 €
Acquisitions foncières	710 500 €
Entretien/équipement écoles et accueils de loisirs	322 560 €
GS Dolto - Mobilier	20 000 €
Élémentaire Mondor - Remplacement bloc sanitaires	169 000 €
Étude, travaux et équipements des offices	180 000 €
Aires de jeux dans les écoles	50 000 €
<b>TOTAL PLAN ÉCOLES</b>	<b>13 626 221 €</b>

**CADRE DE VIE** - Les opérations liées au Cadre de vie, représentent à elles seules plus de **5,5 M€** dans ce budget, soit près de **23 %** des dépenses d'investissement 2024 et se répartissent ainsi :

Voiries et réseaux divers, feux tricolores et études de MOE compris	1 975 000 €
Plan lumière et enfouissement des réseaux	1 400 000 €
Abords des stations de métro	1 707 500 €
Espaces verts et abords des bâtiments municipaux	47 000 €
Projets urbains	367 028 €
Plans nature et vélo	55 000 €
<b>TOTAL CADRE DE VIE</b>	<b>5 551 528 €</b>

Conformément aux orientations présentées dans le Rapport d'orientation budgétaire, la ville de Rosny-sous-Bois poursuit un plan ambitieux d'investissements sur l'ensemble des secteurs liés au lien social, malgré le refus d'actionner le levier de l'augmentation fiscale et des investissements conséquents pour le Plan écoles et le Cadre de vie.

<b>Autres politiques d'investissement</b>	<b>BP 2024</b>
Investissements pour la sécurité des biens et des personnes	1 081 818,00 €
Investissements Crèches	912 000,00 €
Investissements Handicap et Séniors	744 900,00 €
Modernisation et sécurisation des systèmes d'information	592 990,00 €
Investissements pour la transition écologique des réseaux d'énergie	386 075,00 €
Renouvellement des équipements des services	367 000,00 €
Mise en conformité de l'Hôtel de Ville	345 000,00 €
Entretien du patrimoine dédié à la Jeunesse et à la culture	237 372,00 €
Préemptions et opérations immobilières	225 000,00 €
Investissements pour le sport	175 100,00 €
Autres	80 274,00 €
<b>Total</b>	<b>5 147 529,00 €</b>

## **B. Le remboursement de la dette**

En 2024, le remboursement du capital de la dette s'élève à 6,93 millions €, compte-tenu des échéances d'emprunts contractés.

## C. Les recettes d'investissement

### 1. Le financement des investissements

Les investissements seront donc financés essentiellement comme suit :

RECETTES	MONTANT
MATERNELLE BOIS PERRIER - ÉTAT - FOND VERT 2023	1 240 019,00 €
ÉLÉMENTAIRE MERMOZ - MGP - SOLDE - FIM	600 000,00 €
MATERNELLE BOIS PERRIER - ETAT - DSIL 2021	488 600,00 €
MATERNELLE BOIS PERRIER - SIGEIF	264 000,00 €
MATERNELLE BOIS PERRIER - SIPPEREC	211 808,00 €
GS SVEIL - ÉTAT - DSIL 2019 - SOLDE	140 000,00 €
MATERNELLE BOIS PERRIER - AGENCE DE L'EAU	100 416,00 €
<b>Sous-total Plan Écoles</b>	<b>3 044 843,00 €</b>
IDFM - CÔTEAU DE LA DHUYS L11	1 056 316,00 €
MONTREUIL - CÔTEAU DE LA DHUYS L11	92 865,00 €
NOISY LE SEC - CÔTEAU DE LA DHUYS L11	65 417,00 €
RÉGION - RUE LAËNNEC	11 200,00 €
SIPPEREC 2021 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	10 532,00 €
<b>Sous-total Cadre de vie</b>	<b>1 236 330,00 €</b>
FCTVA	3 800 000,00 €
CAF - MA CÔTEAUX BEAUCLAIR	990 000,00 €
SEMRO - PGE - RPA BARROY	689 000,00 €
TAXE AMÉNAGEMENT	400 000,00 €
ÉTAT - REMBOURSEMENT FOND ÉMEUTES	142 973,00 €
AMENDES DE POLICE	50 000,00 €
RÉGION - CAR - SOLDE AMÉNAGEMENT ARCHIVES	44 035,00 €
ÉTAT - FOND ÉMEUTES - REMPLACEMENT CAMÉRAS	23 950,00 €
RÉGION - SOUTIEN PM VEHICULE - SOLDE	21 703,00 €
MGP - ACTÉE SEQUOIA	19 806,00 €
RÉGION - SOLDE - VIDÉO PROTECTION	10 966,00 €
RÉGION - SUBV EQPT FAN	7 900,00 €
RÉGION - TABLE TECKBALL - SOLDE	1 794,00 €
<b>Sous-total Autres projets</b>	<b>6 202 127,00 €</b>
RUELLE BOISSIÈRE	316 469,00 €
118 AV JF KENNEDY	462 000,00 €
CHEMIN DES CARROUGES	7 000,00 €
<b>Sous-total Cessions</b>	<b>785 469,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 268 769,00 €</b>

## FOCUS – SUBVENTIONS RÉHABILITATION MATERNELLE BOIS-PERRIER

Co-financeur	Montant
ÉTAT - FOND VERT 2023	1 240 019,00 €
ÉTAT - DSIL 2021	488 600,00 €
SIGEIF	264 000,00 €
SIPPEREC	211 808,00 €
Agence de L'Eau Seine-Normandie	100 416,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 304 843,00 €</b>

Nos efforts en terme de recherche de marges de manœuvre nous permettent d'envisager des produits supplémentaires en cessions et en cofinancements. Toutefois, faute d'engagement juridique formel, l'inscription de ces produits fera l'objet d'une Décision modificative après délibération du conseil municipal et signature des actes notariés afférents.

## 2. Le mode de financement prévisionnel des investissements en 2024

La Ville de Rosny-sous-Bois finance près de 50 % de ses investissements par ses ressources propres au stade BP : 11,79 % par son autofinancement, et 36,82 % par ses recettes d'investissement.

Afin de limiter le recours à l'emprunt, il est également fait usage du résultat de fin d'exercice 2023 pour achever le financement des investissements.

C'est ainsi que l'emprunt ne concourt qu'à hauteur de 28 % au besoin de financement de cette section.

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2024	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement <sup>1</sup>	3,73	11,79%
Recettes d'investissement	11,64	36,82%
Résultat 2023	7,39	23,37%
Emprunts	8,87	28,03%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>31,63</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> La notion d'autofinancement correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.

Au final, déduction faite des 6,93 millions € d'annuités d'emprunt qui seront remboursées en 2024, l'emprunt théorique n'est que de 1,94 millions €.

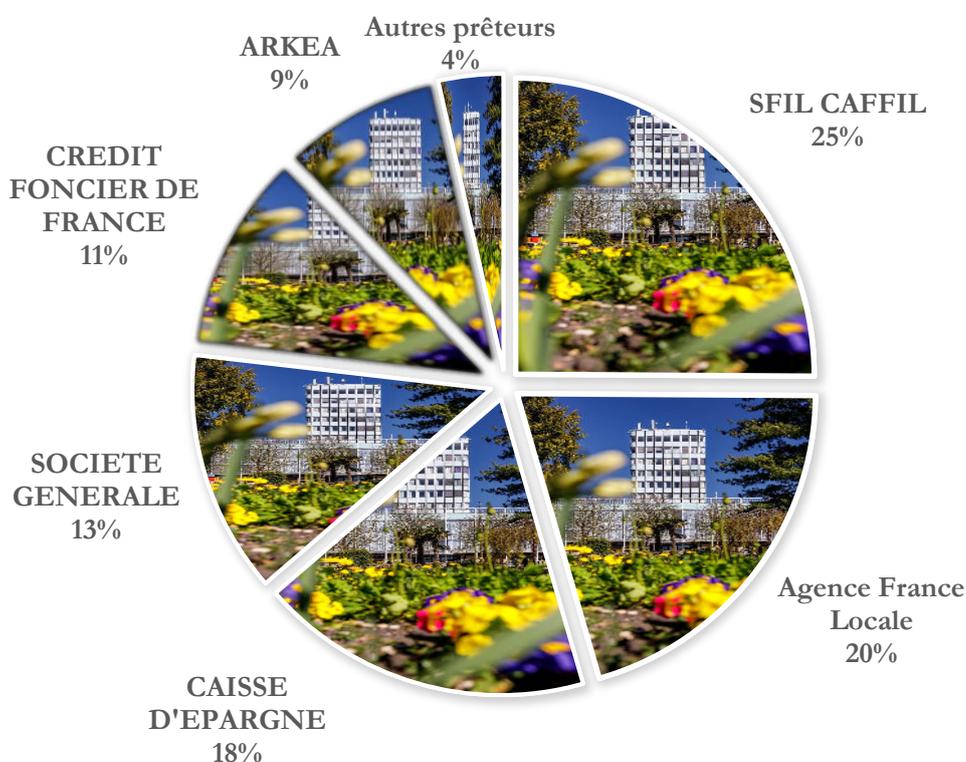
## D. La structure de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024

La Ville inscrit près de 8,87 millions € d'emprunt pour équilibrer le BP 2024, soit une évolution de près de 2 millions € de l'endettement. Au 1er janvier 2024, l'encours de dette atteint les 81,59 millions €, soit une évolution de 3,55 millions € par rapport au 1er janvier 2023.

L'encours progressera à due concurrence et dépasserait de peu les 94,46 M€, si l'enveloppe d'emprunt 2024 était souscrite dans sa totalité. L'endettement de la Ville reste donc en dessous du seuil des 95 millions €. Soustraction faite du remboursement de capital prévu en 2024, l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élèverait donc à 87,53 M€ :

- État de la dette au 1er janvier 2024 : 81,59 M€
- Solde du prêt contracté en 2022 : 4,00 M€
- Emprunts inscrits au BP 2024 : 8,87 M€
- Remboursement 2024 du capital : 6,93 M€
- **En cours au 1er janvier 2025 : 87,53 M€**

La Ville de Rosny-sous-Bois a depuis des années diversifié ses prêteurs, et optimisé ses conditions de financement. La répartition de l'encours de dette est très variée considérant qu'elle se décompose en 6 principaux prêteurs répartis comme suit :



Alors qu'ils étaient encore négatifs courant 2021, les taux d'intérêts hors marge s'établissent actuellement autour de 3% pour un emprunt sur 20 ans (2,92% au 12/02/2024).

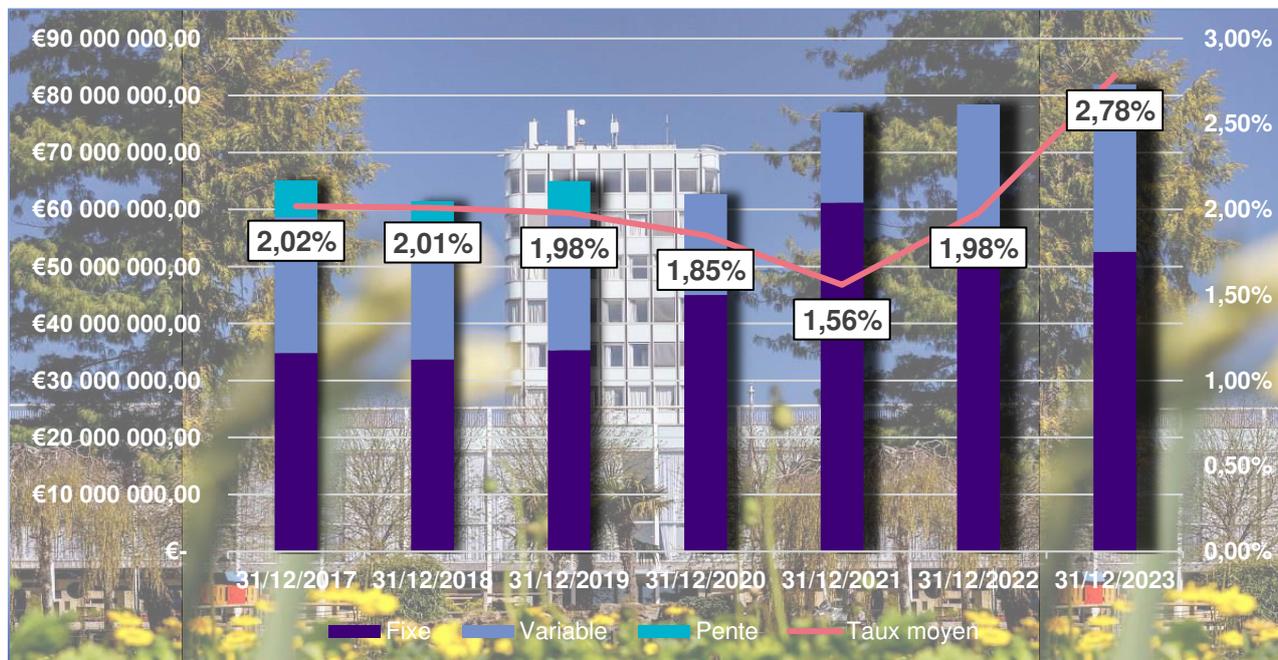
Compte tenu des marges commerciales appliquées par les établissements prêteurs, le taux de financement sur 20 ans des collectivités ressort ainsi entre 3,5 et 4%. Par rapport au premier semestre 2021, cela représente une augmentation d'environ 230 points de base. Concrètement, le coût de financement d'un projet de 10 M€ financé par emprunt sur 20 ans est passé d'environ 1,3 M€ à environ 4,1 M€. A Rosny-sous-Bois, la consultation bancaire 2023 a été réalisée fin d'année, offrant tout de même à la Ville une large mise en concurrence.

Aussi, dans ce contexte, la Ville a pu contracter un emprunt de 4 millions € à taux indexés, faisant évoluer son encours à taux variables. Toutefois, le contrat dispose d'une option de passage en taux fixe afin de ne pas exclure une renégociation de la dette de la Ville si des conditions de marché plus favorables venaient à se présenter.

La répartition de la dette par type de risque se décompose au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

- Taux variable : 35,95 %
- Taux fixe : 64,05 %

Cette structure de dette voit son taux moyen établi à 2,78 % au 31 décembre 2023, reflet de la remontée conséquente des taux d'intérêts depuis 2022.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette représentait 81,59 M€<sup>1</sup> avec une capacité de désendettement de la Ville qui s'établit à 6,88 années.<sup>2</sup> Néanmoins, l'évolution, depuis 2022, des taux comme exposé ci-avant pèse de manière importante sur la section de fonctionnement. En témoigne le coût estimé des intérêts qui devrait être proche de 2,6 millions €. Le taux global demeure en dessous du seuil des 3%<sup>3</sup> puisqu'il s'établit à 2,78%.

La Ville présente désormais une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

Pour rappel, afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

<sup>1</sup> Avant intégration du solde de l'emprunt 2023 (4 millions €), qui sera consolidé au plus tard en mai 2024.

<sup>2</sup> Pour rappel, la capacité de désendettement correspond au ratio entre l'épargne et la dette, soit 82 millions € / 11,92 millions € (épargne brute 2023 hors produits des cessions à fin d'exercice), soit une durée théorique de remboursement de la dette de 6,88 ans.

<sup>3</sup> Pour mémoire, la Ville a ainsi souscrit en 2022, à l'issue de son appel d'offres bancaire annuel, un emprunt pour 10 millions € sur 25 ans en taux variable au taux Euribor 3M + 0.15 avec une phase de mobilisation possible jusqu'en mai 2024. Sur cet emprunt, 4 millions € sont inscrits en reports.

En 2023, la Ville a souscrit un emprunt pour 4 millions € sur 20 ans en taux variable au taux EURIBOR JOUR 3 MOIS arrondi au 1/100<sup>ème</sup> de point supérieur, majoré d'une Marge Fixe de 0,76 % l'an, emprunt à mobilisation immédiate.

## GLOSSAIRE

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

BSPP : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CMS : Centre Médico-Social

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSU : Centre de Supervision Urbaine

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSP : Délégation de Service Public

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

ENACR : École des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois

EPT : Établissement Public Territorial

FAN : Fabrique Artistique et Numérique (ex école d'arts plastiques)

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

IDFM : Île-de-France Mobilités

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

SGP : Société du Grand Paris

SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux et les Energies de Communication

SPL : Société Publique Locale

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

TH : Taxe d'Habitation

TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure